

## SEMINAIRE

# QUELLES STRATEGIES POUR UNE INTERNATIONALISATION DES UNIVERSITES ? OUTILS ET OBJECTIFS

(Poitiers, 27 et 28 mai 2010)

### Clôture

Alain Coulon, Chef du service Stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle à la DGESIP, se réjouit d'avoir l'honneur de clôturer, aux côtés de Jean-Pierre Gesson, les travaux de ce séminaire si dense et si riche. Il remercie la CPU et la DREIC, dont tout l'état-major a été présent au cours de ces deux journées, d'avoir pris cette initiative, et d'avoir associé la DGESIP à sa construction et à sa réalisation. Il remercie également l'université de Poitiers, et particulièrement Jean-Pierre Gesson, son président, ainsi que tous ses collaborateurs, de nous avoir accueillis si chaleureusement et dans de si bonnes conditions. Il remercie enfin l'ensemble des intervenants et des participants qui ont su rendre ces deux journées très fécondes.

Ces journées sont un succès incontestable – avec toutefois une seule nuance : l'absence d'environ la moitié des universités, qui met en même temps en valeur la présence des autres ! -, puisqu'elles ont permis de faire le point sur l'ensemble des questions relatives à la stratégie internationale des établissements et des institutions. Si le dialogue a été interrompu pendant plusieurs années, la qualité des échanges qui s'est manifestée au cours de ce séminaire montre l'intérêt d'un dialogue régulier entre les établissements, d'une part (échanges de bonnes pratiques, notamment), et entre les établissements et les ministères concernés, d'autre part.

Comme cela a été indiqué, de grands chantiers sont devant nous. J'en citerai trois qui me paraissent particulièrement d'actualité et urgents, puis j'en ajouterai un quatrième qui, s'il déborde largement le cadre de la stratégie vers l'international, devrait aider à la résolution de certaines des questions que vous vous êtes posées.

- d'abord celui des « *diplômes internationaux* ».

La DGESIP n'a de cesse de tout faire pour surmonter les obstacles d'ordre juridique sans toucher aux « tables de la loi », en particulier la Loi « Toubon », qui nous fait obligation d'utiliser la langue française pour les cours, examens, et diplômes. Je crois pouvoir vous dire que nous sommes sur le point d'aboutir et, que ce soit dans le cadre du programme Erasmus Mundus ou dans un cadre bilatéral, nous devrions pouvoir très prochainement respecter nos engagements, notamment européens, en facilitant la délivrance de diplômes ad hoc avec la garantie d'une sécurité juridique.

- ensuite celui de la *mobilité sortante*

Lors de la Conférence ministérielle de Louvain en avril 2009, les Ministres ont décidé qu'en 2020, 20% des diplômés de l'enseignement supérieur devront avoir effectué un séjour à l'étranger. C'est un objectif très ambitieux et, comme vous le savez, nous sommes encore loin du compte. Il nous faut donc unir toutes nos forces, nos imaginations, mais aussi convaincre

étudiants et enseignants parfois encore un peu frileux. Il convient de rappeler les efforts récents entrepris par le MESR dans ce domaine grâce au nouveau dispositif d'aide à la mobilité internationale mis en place depuis 2008 en faveur des étudiants boursiers sur critères sociaux : bourse portée à 400 Euros mois pour 30 000 étudiants (doublement).

- enfin, celui de la *mobilité entrante*

Le sujet est vaste, a été souvent traité mais il reste tout de même complexe et délicat. Je n'ai pas l'intention de le rouvrir maintenant, mais des événements récents (je pense en particulier à l'accueil des étudiants chinois) me poussent à penser qu'il ne faut plus tarder à le faire. Comme l'a indiqué Patrick Hetzel en ouvrant ces journées, la quantité ne doit en aucun cas se faire au détriment de la qualité, qu'il faut évidemment privilégier. Il convient donc de travailler ensemble à l'adoption de procédures claires et partagées, qui permettent à tous de comprendre les conditions d'études et d'accueil en France. C'est à cette condition que nos établissements pourront, avec les ministères concernés, construire une stratégie qui favorise l'attractivité de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

- Le quatrième chantier à entreprendre, qui déborde de la question internationale mais l'englobe, concerne l'ouverture des universités. Je pense que les universités devraient être ouvertes douze mois par an. Cette innovation, introduite pour la première fois en 1892 par l'université de Chicago alors naissante, puis reprise depuis par toutes les universités d'Amérique du Nord et de nombreuses autres dans le monde, n'a pas encore atteint notre pays. Sur le plan économique, il est surprenant que les investissements consentis par les pouvoirs publics au profit des universités (16 millions de mètres carrés, dont la maintenance a pratiquement le même coût que les locaux soient ou non occupés) ne soient pas pleinement utilisés.

Mais il s'agit surtout d'une visée pédagogique. Il est facile de penser l'impact qu'aurait une décision d'ouverture permanente de nos universités : modules d'initiation au travail intellectuel qui facilitent l'entrée des étudiants dans leur « métier d'étudiant » ; rattrapages de cours et examens pour d'autres ; sessions de formation tout au long de la vie à destination de publics variés (d'où une augmentation des ressources propres des universités) ; accueil plus facilement organisé, parce qu'offrant des plages de temps plus larges, des étudiants étrangers qui doivent apprendre le français ; organisation pédagogique plus souple sur l'année entière. On le voit, la question internationale est bien irriguée par des décisions pédagogiques plus globales.

Cette mesure d'ouverture de nos établissements pendant douze mois par an pourra faire partie du cahier des charges de certains des prochains appels à projet du Grand emprunt, dont les enjeux, comme vous le savez, sont essentiels pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre pays.

Je vous remercie.